



**EN 2022,  
DEVENEZ  
AMI  
DU PATRIMOINE !**



Pour renouveler ou recevoir votre carte 2022 des Amis du patrimoine, retournez-nous ce bulletin rempli et accompagné de votre règlement de 20 € à l'ordre du **Trésor public**. L'abonnement vous sera alors envoyé dans les plus brefs délais.

La carte des Amis du patrimoine est nominative et valable jusqu'au 31 décembre 2022. Elle vous permet de bénéficier, selon les cas, de la gratuité ou de réductions sur les visites et conférences du service Pays d'art et d'histoire de GrandAngoulême ainsi que d'invitations privilégiées. N'hésitez pas à vous renseigner !

Nom.....  
Prénom.....  
Adresse.....  
.....  
.....  
CP.....  
Ville.....  
Tél :.....  
Mobile :.....  
  
Courriel :.....  
.....

J'autorise le Service PAH de GrandAngoulême à utiliser mes données électroniques personnelles dans le cadre de ses activités. (loi n° 2018-493 du 20 juin 2018)

- Premier abonnement  
 Renouvellement de carte

**SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DE  
GRANDANGOULÊME**

32bis, rempart de l'Est  
16 000 Angoulême

**Courriel : [a.paysais@grandangouleme.fr](mailto:a.paysais@grandangouleme.fr)**